

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAONE

CANTON
DE RIOZ

CONSEIL MUNICIPAL

date de convocation :
27/06/2024

date d'affichage des délibérations :
10/07/2024

**nombre des membres
en exercice est de : 10**

Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-25 du C.G.C.T.

Le Maire,

COMMUNE DE RUHANS
(Haute-Saône)

**Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 05 JUILLET 2024
à 20 H 00**

Etaient présents : DAMIDAUX Cédric - GIRARD Serge - LANQUETIN Georges - MATAILLET Cécile - PAGNIER Isabelle - PELCY Eglantine - VIGNARDET Céline - CARVAL Tom - DUMOULIN Edith - PERDRIX Luc.

Etaient Absents excusés :

Secrétaire de séance : MME Céline VIGNARDET.

Président de séance : M. Serge GIRARD, Maire.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal 29 Mars 2024.

2/ Voirie

- Pont de Millaudon.

- Travaux routiers : La Villedieu, route d'Aubertans, miroir à Millaudon.

3/ Forêt

- Facturation travaux parcelles 10, 39 et sécurisation parcelle 14p, recettes enregistrées.

- Mode de délivrance de l'affouage pour les prochaines saisons,

- Résultats vente du 03/07.

4/ Recensement 2025.

Désignation agent recenseur et sa rémunération.

5/ Eclairage public.

- Passage éventuel en LED.

6/ Ferme La Villedieu.

7/ Augmentation des loyers au 01/07.

8/ Compétence scolaire CCPR : mode de financements.

9/ Plan communal de sauvegarde.

10/ Travaux de mise en conformité défense incendie.

11/ Questions diverses.

1 Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du Conseil Municipal séance du 29 Mars 2024
Approuvé à l'unanimité.

2 Voirie

- Pont de Millaudon et mur de soutènement.

EXPOSE : M. le Maire explique qu'en théorie les travaux devaient être programmés cet été en période de basses eaux. Le montant prévisionnel des travaux était fixé à 107 740 € HT. La Commune a déposé trois dossiers de subventions auprès :

· De l'Etat (DETR) à hauteur de 30%.

Nous avons l'accusé de réception que notre dossier est complet, mais à ce jour pas encore de réponse sur le niveau d'aide. Il semble que la Préfecture de Haute-Saône a un niveau de demandes de subventions très supérieur à l'enveloppe financière dont elle dispose et que donc les choix des dossiers à retenir en priorité ne soient pas faciles. Nous attendons donc que les commissions aient siégé, non sans une certaine inquiétude.

· Du Département à hauteur de 22 468 €.

Nous venons d'avoir la notification du montant de subvention à hauteur de 22 468 €, ce qui représente un pourcentage de 22,78% minoré en fonction de l'effort fiscal communal (au lieu de 29,79%).

· Du CEREMA à hauteur de 30,20%.

Cet organisme a sollicité une étude complémentaire au niveau des fondations du pont. Cette expertise n'a pu avoir lieu du fait du niveau toujours élevé de la rivière. Elle se fera dès que possible.

Cela implique que les appels d'offre pour les travaux ne peuvent pas être lancés actuellement et que donc les travaux ne pourront pas être réalisés durant l'été et sont donc reportés en 2025.

Par ailleurs, le CEREMA nous a informé qu'il ne prendrait pas en compte le montant des travaux concernant le mur de soutènement.

DISCUSSIONS : /

VOTE : /

- Travaux routiers : La Villedieu, route d'Aubertans, miroir à Millaudon, chemin rural de la Fin,

EXPOSE :

- **Pour la Route de Rioz à La Villedieu,** M. le Maire explique que le Département a demandé à la Commune de reprendre la plaque d'égout située à La Villedieu à la limite entre la route de Rioz et celle des Minettes. Les fortes pluies ont entraîné de chaque côté de cette route en fort déclivité, un arrachement du bord de la chaussée. Après concertation avec les Services compétents du Département un devis a été établi qui prévoit le changement du regard, la scarification des bordures avec la création de deux regards pour évacuer les eaux pluviales dans le réseau existant, un de chaque côté de la route avec traversée de chaussée par une canalisation pour rejoindre le réseau eaux pluviales. Ce devis inclut évidemment aussi la reprise des enrobés et il s'élève à un montant de 5 126,40 € TTC.

- **Pose d'un miroir à Millaudon.** M. le Maire explique que la sortie de la rue des Essarts sur la route départementale est dangereuse en raison d'un manque de visibilité dû au tracé de la route. Coût environ 500 €.

- **Chemin rural de la Fin.** M. le Maire explique que ce chemin a été repris récemment, malgré les aménagements, les fortes pluies et le ruissellement important ont dégradé un coté du chemin sur la partie basse avant l'accès à la route Départementale. Un diagnostic va être établi pour déterminer les travaux nécessaires afin d'éviter une dégradation plus importante.

- **Chemin forestier route d'Aubertans.** M. le Maire explique que lors des forts épisodes pluviaux un volume d'eau important descend le chemin forestier, traverse la route départementale et s'engouffre ensuite dans l'entrée du moulin en face. Après réunion sur site avec les services du département, la commune va devoir reprofiler le bas du chemin et le goudronner sur une partie pour amener les eaux pluviales dans le caniveau existant. Le montant des travaux est de 1 788,00 €. Ce chemin forestier correspond en son milieu aux limites de la Commune de Ruhans et d'Aubertans. Après échange avec le Maire de la Commune de Beaumotte-Aubertans, son Conseil Municipal a validé la prise charge à 50% chacun du montant de ces travaux.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les devis TP DEMOULIN de travaux de voirie à La Villedieu pour un montant de 5 126.40 € TTC, la remise en état du chemin de bois vers l'entrée du Moulin pour un montant de 894 € TTC, la pose d'un miroir à Millaudon de la Société Girod.

3 Forêt - Facturation travaux parcelles 10, 39 et sécurisation parcelle 14p, recettes enregistrées et l'affouage

EXPOSE : Un point est fait par M. le Maire sur les travaux et ventes en cours :

- **Parcelles 10 et 39.** L'entreprise Bron a abattu et débardé les grumes de ces parcelles qui ont fait l'objet d'un contrat de vente groupée avec l'ONF. Le montant de la première partie des travaux réalisés s'est élevé à 8 309,28 € TTC le volume sorti est d'environ 259 m3 qui a été vendu pour un montant de 13 279,74 €. Le volume des surbilles est de 122 m3 qui devrait représenter une recette approximative de l'ordre de 5 000 €.

Il restera dans ces parcelles à faire les chênes et les têtes.

- **Vente du 04/07.** Les parcelles 21 AF et 48 AF étaient mises en vente, c'est l'entreprise Piguet qui s'est portée acquéreur pour un montant de 12 707 € HT.

DISCUSSIONS : /

VOTE : /

- Mode de délivrance de l'affouage pour les prochaines saisons,

EXPOSE : M. le Maire explique qu'une réunion de travail s'est tenue avec le garde ONF, les garants, le Maire et l'Adjointe responsable de la forêt. Elle avait pour objet de débattre du mode d'attribution de l'affouage. Cette année, là aussi avec les conditions climatiques particulières, le travail des forestiers a été fortement perturbé empêchant souvent l'accès à la forêt pour débarder.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les modes d'attribution de l'affouage afin d'éviter les problèmes liés au débardage des grumes lors de l'exploitation par les affouagistes surtout les années perturbées climatiquement, il est décidé d'adopter le principe de délivrer une année que les branchages, et l'année suivante que des petits pieds.

Cette méthodologie suppose une adaptation du programme des coupes en lien avec les représentants de l'ONF.

4 Recensement 2025 - Désignation agent recenseur et sa rémunération.

EXPOSE : M. le Maire explique que dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu en janvier 2025, la commune doit recruter un agent recenseur. Une candidature est parvenue en mairie, celle de MME Christine BLANCHOT, domiciliée sur la commune de LA BARRE.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte la candidature de MME Christine BLANCHOT pour assurer la fonction d'agent recenseur, décide que sa rémunération pour ce poste sera d'un montant de 350 € net, demande à M. le Maire de prendre un arrêté pour sa nomination au poste d'agent recenseur de la commune pour la campagne 2025.

5 Eclairage public - Passage éventuel en LED.

EXPOSE : M. le Maire explique qu'actuellement, à l'exception des trois derniers luminaires installés, tous les autres points lumineux sont équipés d'ampoules 70 watts. Nous venons d'être informé que d'ici 3 ans ces ampoules ne seront plus commercialisées. Une étude a été faite par le SIED pour passer nos 42 autres points lumineux en LED. Les LED présentent l'avantage d'une consommation beaucoup plus faible 30 watts, contre 70 watts pour une ampoule traditionnelle neuve, et plutôt 80 à 90 watts pour une ampoule usagée. Les LEDS permettent donc une économie en consommation de l'ordre de 60% mais aussi de réduire le montant de l'abonnement puisque la puissance nécessaire sera nettement moindre. La réalisation par le SIED permet d'obtenir des tarifs intéressants sur le matériel en raison du volume des marchés traités. La première estimation de la fourniture et de la pose des points lumineux est de l'ordre de 12 000 €. Le SIED va établir un devis détaillé qui sera soumis au Conseil Municipal à la rentrée.

DISCUSSIONS : /

VOTE : L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le passage en LED pour l'éclairage public, donnent l'autorisation au Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

6 Ferme La Villedieu.

EXPOSE : M. le Maire rappelle que la Société DJO BAT propriétaire des locaux avait été mise en redressement judiciaire dans un premier temps, depuis fin novembre 2023 elle est officiellement en liquidation judiciaire. Nous avons été informés que les créances communales ont été admises par le juge commissaire le 26/04/2024, ce qui ne garantit toutefois pas totalement leur paiement. Par ailleurs le maire a reçu une convocation devant le Tribunal Correctionnel de Vesoul le 08/10/2024, en tant que victime pour les trois infractions commises par le propriétaire au Code de l'Urbanisme.

DISCUSSIONS : /

VOTE : /

7 Augmentation des loyers au 01/07.

EXPOSE : L'exposé du maire entendu.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Le Conseil a validé la révision annuelle des loyers sur la base de l'indice INSEE soit + 3,5%.

8 Compétence scolaire CCPR : mode de financements.

EXPOSE : M. le Maire explique qu'après plusieurs réunions de travail, le Conseil Communautaire a validé le principe de révision des Attributions de Compensation en intégrant une participation supplémentaire des communes sur la base de 30 € par habitant pour combler le déficit de l'activité scolaire, en s'appuyant sur trois critères : la population de la commune, le nombre d'enfants scolarisés et le potentiel fiscal. Pour notre commune cela représente une participation supplémentaire de 3 164 €.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Pour le Conseil Municipal, la scolarité dans les meilleures conditions possibles des enfants est une priorité, il a donc donné son accord, à l'unanimité, à cette répartition solidaire entre les communes de l'effort financier demandé qui n'est pas neutre pour le budget de nos petites communes. Il a toutefois posé une condition à cette participation, c'est que l'ensemble des communes joue le jeu, la solidarité ne peut pas être à géométrie variable, faute de quoi la commune ne versera pas sa participation.

9 Plan communal de sauvegarde.

EXPOSE : M. le Maire explique que chaque commune est tenue d'établir ce document. L'objectif de ce document est de prévoir les moyens et actions nécessaires en cas d'évènements majeurs sur la commune (tempête, tremblement de terre, inondations...). Sa rédaction est en cours. Elle devrait être finalisée lors d'une réunion de travail fixée au 06 Septembre.

DISCUSSIONS : /

VOTE : /

10 Travaux de mise en conformité défense incendie.

EXPOSE : M. le Maire explique que suite à la visite de contrôle des Services Incendies, un certain nombre de petits travaux sont nécessaires : signalisation des points d'eau, peinture, nettoyage des grilles à Millaudon...

DISCUSSIONS : /

VOTE : Le Conseil valide, à l'unanimité, le principe d'un chantier communal le samedi 10 Août, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues, le repas du midi sera offert par la Commune.

11 Questions diverses

· Crépi du mur de la Cour de la Mairie.

Le crépi avait été fait en 2020, depuis le début de l'année il a été constaté un décollement sur plusieurs parties. L'entreprise est venue constater et elle a réalisé les travaux de décrépiage dans un premier temps puis de réalisation de nouveaux enduits. Ces travaux viennent d'être réalisés. Le décollement semble provenir d'une forte humidité à l'intérieur du mur (les conditions météo de ces derniers mois y sont sans doute pour quelque chose). Pour essayer de limiter cet excès d'humidité, il est envisagé de couvrir les couvertines ciment non étanches avec un revêtement métallique. Un devis a été demandé et sera discuté lors du prochain Conseil.

· Passage au Compte Financier Unique (CFU).

EXPOSE : Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, qui précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

DISCUSSIONS : /

VOTE : L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident l'inscription au Compte Financier Unique (CFU), passage en 2024 pour le budget de la Commune, donnent l'autorisation au Maire à signer tous les documents liés à la mise en place du Compte Financier Unique en 2024.

La séance est levée à 21 h 40.

La Secrétaire de séance

Céline VIGNARDET



Le Maire

Serge GIRARD

